

Assouplissement des mesures sanitaires aux frontières avec le Royaume-Uni pour les personnes vaccinées

Face à la prédominance du variant Omicron tant en France qu'au Royaume-Uni, La France allège les mesures spécifiques de contrôle sanitaire aux frontières qui avaient été décidées en décembre dernier pour les voyageurs vaccinés en provenance du Royaume-Uni. Ces mesures avaient été prises alors que l'épidémie progressait de manière spectaculaire au Royaume-Uni, la France restant alors encore relativement préservée face à la vague Omicron. La diffusion aujourd'hui généralisée du variant dans les deux pays conduit le Gouvernement à faire des ajustements.

A partir du vendredi 14 janvier 2022, les personnes vaccinées seront autorisées à quitter le Royaume-Uni pour venir en France sans présenter de motif impérieux, a annoncé jeudi Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué chargé du Tourisme et des PME. « Les personnes vaccinées venant du Royaume-Uni n'auront plus à produire de motif impérieux [...] Pour les personnes vaccinées, on met aussi fin à la période d'isolement de 48 heures. On demandera seulement un test négatif de moins de 24 heures au départ. On pourra à nouveau se déplacer depuis le Royaume-Uni pour des motifs de loisirs et aller skier » a-t-il déclaré sur TV5 Monde.

Jeanine Dubié, présidente de l'ANEM, se félicite de ces nouvelles mesures qui, selon elle "devrait aider à faire revenir la clientèle des stations de ski et aider les touristes à retrouver le chemin des montagnes".

Pour connaître le détail des nouvelles mesures : rendez-vous sur le site du gouvernement. Vous pouvez également y télécharger le communiqué de presse.